

### Explosions nucléaires à des fins pacifiques

Le représentant du Canada a souligné que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se livrait à une étude poussée de l'application des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il a ajouté que le Canada n'était toutefois pas encore convaincu que les applications dites pacifiques des explosions nucléaires puissent apporter des avantages appréciables et que nous doutions, quels que soient ces avantages, qu'ils puissent contrebalancer les risques inhérents.

"Chose certaine, il ne saurait être question", a-t-il poursuivi, "que ces explosions aient des répercussions décisives sur la réglementation des armements". Il avait été clairement démontré dans les résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée qu'il était impossible de mettre au point de tels engins sans du même coup acquérir une capacité d'armes nucléaires. Le Canada a recherché la conclusion d'arrangements internationaux aux fins de régir des explosions nucléaires pacifiques qui correspondent en tous points aux exigences du TNP et d'autres instruments juridiques internationaux.

### Zones dénucléarisées

M. Jay a réaffirmé l'appui que le Canada accorde en principe à la notion de zone dénucléarisée. Il a toutefois précisé que la valeur que nous accorderons à toute proposition ou à tout arrangement particuliers concernant une zone dénucléarisée sera fonction de l'appui qu'il recevra de la plupart des pays de la partie du monde visée, notamment des principales puissances militaires de la région, de la définition donnée de la région visée, de l'assurance que nous recevrons que l'arrangement ne conférera d'avantages militaires additionnels à aucun Etat ou groupe d'Etats et des dispositions qu'il contiendra pour s'assurer que tous les pays compris dans la zone respecteront intégralement